



Citoyens pour
la protection
de la Gatineau

Notre position quant au défi que pose le traitement des boues de fosses septiques dans la MRC des Collines de l'Outaouais

Le problème

- Depuis décembre 2010, les sept municipalités de la MRC des Collines de l'Outaouais ne peuvent plus envoyer leurs boues de fosses septiques à la Ville de Gatineau pour traitement. Les boues sont actuellement transportées sur une plus grande distance à d'autres installations de traitement, ce qui représente une hausse de coût pour chaque maisonnée.
- En novembre 2009, la MRC a retenu les services de la firme d'ingénierie CIMA+ avec le mandat d'élaborer un concept d'usine de traitement de type lagunage aéré qui serait situé à l'un des deux endroits désignés par la MRC et qui servirait les 7 municipalités de la MRC. La MRC a accepté les recommandations de CIMA+ proposant d'adopter la technologie¹ suivante:
 - l'extraction du liquide des boues au moyen d'une presse rotative et
 - les étangs aérés pour traiter les liquides qui seront par la suite déchargés dans la rivière Gatineau.
- La population n'a pas été consultée de façon satisfaisante ou impliquée dans le processus de planification et a maintenant de sérieuses inquiétudes relativement à la solution proposée. De plus, la population se voit refuser l'accès aux documents qui détaillent l'histoire et les recherches relatives au problème des boues de fosse septique dans la région.
- Les maires de la MRC prétendent qu'il est urgent de construire l'usine de traitement proposée et, sur la base de cette urgence, refusent de prendre le temps nécessaire afin d'étudier d'autres solutions qui auraient l'avantage de protéger la rivière Gatineau de toute pollution, et ce, malgré l'inquiétude de la population.

Inquiétudes de la population

- L'usine de traitement proposée polluera la rivière Gatineau², particulièrement durant la

¹ Il s'agit de la même technologie que CIMA+ a recommandée et utilisée à Kazabazua – à plusieurs reprises, l'usine de Kazabazua n'a pas satisfait aux normes d'émission de phosphore.

² Même si, théoriquement, l'usine satisfait aux objectifs provinciaux pour quelques polluants, les effluents pollueront quand même puisque ce ne sont pas tous les produits chimiques qui sont sujets à la réglementation provinciale.

période d'achalandage de la saison touristique alors que le niveau de la rivière est à son niveau le plus bas de l'année³.

- Les boues qui seront traitées dans l'éventuelle usine de traitement ne contiennent pas que des déchets d'origine humaine. Ces boues constituent un cocktail toxique qui contient des agents pathogènes, des virus, des composés chimiques domestiques toxiques et tout composé jeté à l'égout, y compris:
 - des perturbateurs endocriniens tels que l'estrogène et une gamme d'émulateurs de l'estrogène qui provoquent la croissance d'ovaires chez les poissons mâles;
 - des produits pharmaceutiques tels que paracétamol, ibuprofène et antibiotiques;
 - des métaux toxiques tels que le cadmium, le plomb, le mercure, l'argent et le zinc;
 - des composés chimiques synthétiques tels que des ignifugeants bromés, des dioxines et des BPC.
- Ces composés chimiques ont un impact écologique majeur et prolongé sur l'écosystème d'une rivière telle que la rivière Gatineau. Plusieurs de ces composés ne se décomposent pas dans la nature et se retrouvent au fil du temps en concentration mortelle en remontant la chaîne alimentaire. Des études sur les plantes, les moules et les poissons ont démontré que plusieurs de ces substances s'accumulent à des concentrations significatives dans les tissus.
- La rivière Gatineau est une source d'eau potable pour plusieurs personnes habitant en aval du site envisagé pour l'usine de traitement.
- Le processus de sélection de sites potentiels pour l'usine de traitement est douteux; les deux sites envisagés sont situés à Farrellton, à l'extrémité nord du territoire de la MRC; un de ces sites a été présélectionné sans critères objectifs en mars 2009, a été retiré de la liste de sites potentiels en janvier 2010, et est réapparu sur la liste finale, qui comptait 2 sites, en février 2011.
- Rien n'est prévu quant aux résidus solides issus des boues essorées, que la MRC prévoit transporter hors de la région pour traitement. Six endroits potentiels ont été mentionnés dans le premier rapport de CIMA+, allant d'une distance de 19 km (Moose Creek) à 503 km (St-Henri-de-Lévis) en partant du site de Farrellton. Aucune estimation de coût pour le transport des boues n'a été fournie pour cette étape importante dans le processus de traitement. De la même façon, aucune estimation n'a été fournie sur la fréquence du camionnage entre le site proposé de l'usine et la destination éventuelle des boues. La communauté veut minimiser les coûts et l'empreinte carbone du transport des boues essorées afin de minimiser le trafic sur des routes déjà dangereuses, et elle veut s'assurer que ces boues ne soient pas simplement transportées ailleurs pour polluer une autre communauté.

³ Les consultants ont utilisé le débit moyen pour déterminer leur « facteur de dilution », ignorant ainsi le fait que le débit de la rivière est à son plus bas de l'année en été et au début de l'automne alors que la population nage et pêche dans la rivière et boit son eau.

- Le processus de sélection du site est douteux et est basé sur la distribution de la population et non pas sur les corridors de transport dans la MRC. Une recherche approfondie de sites potentiels sur tout le territoire de la MRC des Collines n'a pas été entreprise.
- Suite aux pressions de la population, la MRC a demandé à CIMA+ d'étudier d'autres technologies. Néanmoins, CIMA+ a plus d'expérience avec la technologie de lagunage et cette firme n'est pas motivée commercialement à regarder les meilleures pratiques et les technologies alternatives utilisées dans d'autres municipalités.
- Aucune agence gouvernementale n'a encore tenu compte de l'effet de l'accumulation de polluants dans la rivière Gatineau. Aucune donnée scientifique n'appuie le point de vue des maires de la MRC, que la rivière Gatineau peut supporter l'effluent des eaux usées qui sortent des usines de traitement sans compromettre la santé de la ressource naturelle la plus importante de notre région.
- Les agriculteurs de la région ont dû mettre en place des mesures requises par la CPTAQ et le MAPAQ pour sauvegarder nos ressources naturelle d'eau douce contre la pollution provenant des déchets bestiaux et fumier. En effet, les risques provenant du traitement des fosses septiques sont beaucoup plus élevés qu'on nous le laisse croire, mais ils sont néanmoins minimisés par la MRC.
- Des terres présentement zonées agricole sont suggérées pour des fins industrielles.
- La municipalité de Pontiac nous a fait savoir son intention d'agrandir son propre système de traitement des eaux usées pour traiter des effluents septiques. Donc, Pontiac n'utilisera pas l'installation proposée. Les calculs produits par CIMA+ comprennent des données basées sur l'utilisation des citoyens de Pontiac, ce qui fait que d'importantes présomptions qui sont à la base du plan proposé sont erronées.
- La MRC n'a pas une compréhension suffisante des demandes actuelles et potentielles au niveau de la gestion des eaux usées, ni de l'information adéquate sur l'état et l'efficacité des systèmes existant ailleurs dans la municipalité. De plus, Chelsea et Masham prévoient l'expansion de leur propre système de gestion des eaux usées, en conséquence nous pouvons anticiper une réduction du nombre de maisons ayant recours à des fosses septiques.
- L'appel d'offre indique que le prestataire doit tenir compte des autres sources d'eaux usées provenant des municipalités situées à l'extérieur de la MRC ainsi que des sites de traitements commerciaux et industriels (par exemple de l'industrie de pulpe et papier). Il est clairement indiqué que la MRC a l'intention d'utiliser l'installation proposée pour le traitement des eaux provenant de l'extérieur de la MRC et que la rivière Gatineau sera le milieu récepteur de l'effluent pollué. Les gens de la communauté sont très inquiets du fait que l'installation proposée traitera des rejets septiques provenant de l'extérieur de notre région.

Que peut faire la province?

Immédiatement mettre fin au projet proposé. Obliger la MRC à concevoir un plan détaillé sur la gestion présente et future des eaux usées dans la région. Proposer et évaluer des technologies alternatives et des solutions durables qui pourraient protéger notre richesse aquatique pour maintes générations futures.

La politique de l'eau (2002) du Québec présente des mesures importantes qui ont pour but de sauvegarder les eaux potables et la richesse aquatique qui forment une partie intégrale du patrimoine naturel québécois. En particulier, la politique comprend:

- L'exigence d'élaborer des plans détaillés d'intervention⁴ se rapportant à la gestion des eaux usées qui soient intégrés dans une perspective de développement durable, avant que les subventions pour la construction d'infrastructures ne soient décernées.
- Des mesures qui favorisent l'implication communautaire dans les décisions concernant la gestion de l'eau.
- Du soutien aux municipalités pour assumer l'inspection des systèmes septiques pour les résidences isolées.

Nos représentants provinciaux ont l'importante responsabilité de protéger nos ressources naturelles en matière d'eau douce. Afin de sauvegarder l'intégrité écologique de la rivière Gatineau, nous vous demandons donc:

1. De faire la collecte, l'analyse et la surveillance⁵ des données sur la qualité de l'eau de la rivière Gatineau.
2. D'évaluer la charge cumulative des divers polluants⁶ qui sont déchargés au courant de l'année dans la rivière Gatineau et qui proviennent de diverses sources (usines de traitement, systèmes septiques, agriculture, effluent des eaux pluviales, etc.) afin de calculer un taux de perturbation anthropogène détaillé.
3. D'établir des taux de décharge d'effluents de précaution qui sont basés sur le niveau d'eau minimal saisonnier et qui mettent en valeur les considérations suivantes:
 - a. des propriétaires puisent leur eau potable de la rivière;
 - b. la municipalité de Chelsea pourra un jour avoir besoin de prendre de l'eau potable de la rivière;
 - c. la rivière est une importante ressource récréative, en particulier pour pratiquer le

⁴ La province reconnaît déjà l'importance de l'élaboration des plans d'interventions par les municipalités et les gouvernements régionaux; une évaluation de leurs besoins en infrastructure d'aqueduc et de traitement des eaux usées. Depuis 2007 le gouvernement requiert que toute demande de subvention soit appuyée par une priorisation des projets conçus basée sur un plan d'intervention.

⁵ Un plan de surveillance détaillé et solide qui évalue plus que simplement le potentiel récréatif de l'eau.

⁶ Tous les 'contaminants émergeant', notamment, le phosphore, le nitrogène, l'ammoniac, le sulfure, le zinc, le mercure, le cadmium, le plomb, les solides en suspens totaux, COD, BOD, les pesticides, la gamme de produits pharmaceutiques, etc.

- canotage et la natation;
 - d. les poissons de la rivière sont consommés;
 - e. plusieurs animaux à risque habitent la rivière;
 - f. la communauté désire préserver la richesse aquatique et le patrimoine naturel québécois de la région pour maintes générations futures.
4. D'offrir du soutien et de l'appui à la MRC⁷ afin de déterminer les meilleures solutions à nos problèmes municipaux de gestion des eaux.
 5. D'offrir du soutien et de l'appui à la ville de Gatineau afin de moderniser ses installations de traitement des eaux usées pour qu'elle puisse servir au traitement des eaux des environs.

Demandes au niveau de la MRC

1. Nouveau regard sur le projet : une étude de faisabilité pour déterminer la meilleure solution⁸ pour le traitement des eaux usées (incluant les boues septiques résidus des eaux usées et les étangs aérés).
2. Explorer et évaluer l'option d'une solution à court terme jusqu'à ce que l'usine de traitement de la ville Gatineau soit améliorée et puisse à nouveau accepter les eaux usées de notre région⁹.
3. Former un comité qui sera impliqué dans les démarches à venir. Le comité devrait inclure des experts indépendants et des représentants de groupes locaux et régionaux. La transparence autour de la prise de décision améliorera la confiance et amènera probablement à une solution en laquelle notre région aura confiance.

Considérations futures au niveau de la gestion des bassins versants

1. Inspections obligatoires de la MRC des systèmes septiques de ménage et d'entreprises¹⁰.
2. Action collective de toutes les municipalités aux abords de la rivière Gatineau afin de prendre toutes les mesures disponibles pour protéger la qualité de l'eau et l'intégrité écologique de la rivière Gatineau¹¹.

⁷ Par exemple en mettant en contact la MRC avec d'autres municipalités qui cherchent à résoudre leurs problèmes septiques ou qui ont trouvé des solutions durables aux problèmes associés.

⁸ La meilleure solution devrait d'abord prendre en compte l'impact environnemental et ensuite le côté économique.

⁹ Nous pensons que la technologie, l'expertise et le monitoring à l'usine de Gatineau surpasseront les moyens que nos communautés peuvent se permettre.

¹⁰ Les inspections sont plus efficaces que les pompages puisqu'elles aident à résoudre des problèmes tels que des systèmes défectueux, des trous intentionnels dans les citernes, etc. Les pompages ne sont pas toujours nécessaires, tous les 2 ou 3 ans, et peuvent être un gaspillage.

¹¹ Cela inclus traiter tous les points de traitement à haut niveau, appliquer les lois sur le changement aux rivages et aux plaines, protéger les terres marécageuses, pour n'en citer que quelques-uns.

3. Surveillance de la qualité de l'eau¹² et rapport annuel aux municipalités et au public concernant la santé de la rivière.

Conclusion

Nous pensons que le gouvernement provincial devrait jouer un plus grand rôle quant à guider la MRC des Collines de l'Outaouais dans les prises de décision techniques et difficiles qui sont en jeu. Les décisions prises auront des conséquences sérieuses et à long terme sur la qualité de l'eau de la rivière Gatineau et doivent être sérieusement considérées. Aujourd'hui, Sentinelle Outaouais ainsi que d'autres organisations et des citoyens, travaillent sans rémunération afin d'apporter cette information à la MRC, souvent trop tard puisque le procédé est déjà en marche.

Le besoin urgent de prendre une décision évoqué par les Maires de la MRC, est exclusivement auto-déclaré. En réponse à la décision de la Ville de Gatineau de ne plus accepter de traiter les eaux usées de la région de la MRC, les compagnies de transport apportent maintenant ces eaux usées à d'autres usines bien au-delà de la région de la MRC (aux frais des citoyens). Cette solution à court terme permettra d'identifier la meilleure solution à long terme pour la MRC. La MRC aurait pu agir bien plus tôt sur ce dossier puisqu'elle savait que ce jour arriverait. Si l'on prend en compte l'importance de ce problème ainsi que ses implications à long terme pour notre région, nous devons prendre le temps maintenant de faire les choses le mieux possible.

Nous soutenons nos municipalités qui tentent de trouver une solution efficace et viable à nos problèmes de traitement des eaux usées, mais nous pensons que le sentiment d'urgence exagéré ne doit pas être une raison pour expédier une décision aux conséquences graves.

Meredith Brown **Sentinelle Outaouais** et résidente de La Pêche
T: 613-321-1120; courriel: mbrown@ottawariverkeeper.ca

Alain Piché Président, **Ami(e)s de la rivière Gatineau** et résident de Chelsea
T: 819-827-3750; courriel: piche04@sympatico.ca

Tamara Tarasoff Présidente, **Citoyens pour la protection de la Gatineau** et résidente de La Pêche
T: 819-459-1235; courriel: ecolapeche@gmail.com

15 Avril 2011

¹² Un plan de monitoring robuste tout au long de l'année et des tests plus importants que ceux visant seulement à répondre aux activités récréatives pratiquées dans la rivière.